

Commune d'ÉPINEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 08 Avril 2025

Délibération n° 06-2025

Séance du 08 Avril 2025

Date de convocation :

1^{er} Avril 2025

Date d'affichage :

.....2025

Nombre
de conseillers en exercice 12

de présents 8

de votants 11

L'an deux mil vingt-cinq, le Huit Avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

PRESENTS Mesdames Maryline JOVEY, Françoise SAVIE EUSTACHE
Messieurs, Alain BŒUF, Gilles GUILMETTE Michel LAPORTE, Georges LARCHER, Didier NOUVELOT, Claude REGNIER,

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS: Messieurs Roger BLIN, Frédéric CHAUVEAU, Yann WOJCIECHOWICZ

ABSENT : Monsieur Yannick LEROY

Objet : Adoption du budget primitif budget principal 2025

Rapporteur : Monsieur Claude REGNIER, Adjoint au Maire

Le Budget est présenté au Conseil Municipal et est voté au chapitre, pour la section fonctionnement et au chapitre pour la section d'investissement du Budget Principal.

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité (11 voix POUR), le Conseil Municipal

ADOPTÉ le Budget Primitif 2025, comme suit :

*BUDGET PRINCIPAL

- INVESTISSEMENT

	DÉPENSES	RECETTES
Reste à réaliser de 2024	0 €	0 €
Report solde investissement 2024		9 132.02 €
INVESTISSEMENT 2025	311 311.36 €	302 179.34 €
TOTAL INVESTISSEMENT	311 311.36 €	311 311.36€

- FONCTIONNEMENT

	DÉPENSES	REÇETTES
Report solde de fonctionnement 2024		401 311.56 €
FONCTIONNEMENT 2025	954 597.16 €	553 285.60 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	954 597.16 €	954 597.16 €

« L'assemblée délibérante autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ».

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous- Préfecture le 11 Avril 2025 et affichée le 11/04/2025

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ansusdits

Pour extrait conforme,
Le Maire

Madame Françoise SAVIE EUSTACHE

